

**DECISION n° 2022 - 57**  
Portant sur l'acquisition de trois ordinateurs à destination des services comptabilité, état civil et ALSH  
**Société BMS**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de renouveler les ordinateurs des services comptabilité, état civil et ALSH,

Considérant la proposition financière de la société BMS n° DV07659 du 28 juin 2022.

#### DECIDE

**Article 1 :** De passer commande pour l'acquisition de trois ordinateurs à destination des services comptabilité, état civil et ALSH, pour un montant de 1 978,00 € HT, soit 2 373,60 € TTC, auprès de la société BMS, 30 rue des Frères Lumière 37170 CHAMBRAY LES TOURS.

**Article 2 :** De signer la proposition financière correspondante et toute pièce relative à cette opération.

**Article 3 :** La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète d'Indre et Loire,
- Monsieur le Directeur de la société BMS,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 13 juillet 2022

Le Maire

Emmanuel. DUMENIL

